



3^{ème} COMITE DE DECISION ET D'ORIENTATION (CDO) DU PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIEE DES FORETS (PPECF)

COMMUNIQUE FINAL

1. La 3^{ème} réunion du Comité de Décision et d'Orientation du Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF) s'est tenue les 19 et 20 février 2015 à Pointe Noire au Congo.
2. La réunion était présidée par M. Martin Tadoum, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC et le secrétariat assuré par la Cellule de gestion du PPECF.
3. Douze membres statutaires sur seize attendus (cf. annexe 3) ont pris part à ces travaux notamment M. Martin NTADOUM, secrétaire exécutif adjoint de la COMIFAC; M. Bruno MFOU'OU MFOU'OU, directeur des forêts du Cameroun; M. Grégoire NKEOUA, conseiller au MEFDD (représentant le Ministère de l'économie forestière et du développement durable du Congo); M. Daniel MOUSSA, point focal PPECF en RCA (représentant le Ministère en charge des forêts de la RCA); M. André SOUFFLOT, coordonnateur IP FLEGT à l'ATIBT (représentant l'ATIBT); M. Richard EBA'A ATYI, directeur régional du CIFOR; M. Louis Roger ESSOLA ETOA, président du comité de pilotage régional de la CEFDHAC; les représentants des concessionnaires forestiers en république du Congo (M. Maxime PATTARONI, assistant au directeur aménagement certification chez IFO et M. Grégoire KOUFFA, secrétaire général à la CIB-Olam), les bureaux de certification (Rainforest Alliance représenté par M. Adolphe S. ONDOUA, responsable certification, et le Bureau Véritas par M. Khalil SIOUR, manager certification); la cellule de gestion du PPECF constituée de M. Romain LORENT (gestionnaire), M. Elie O. NGOA (expert technique forestier), M. Eric DASSIE WENDJI (expert suivi-évaluation et communication) et M. Frank Ceznick (backstopping GFA).

En qualité de personnes ressources, étaient présents M. Mathieu SCHWARTZENBERG (coordinateur régional Afrique centrale du FSC), M. Jacques NSIETE (DEP-MEFDD du Congo), et M. Peguy TONGA (Expert utilisation des terres à la COMIFAC).

4. La réunion a débuté par le mot de bienvenue de M. NKEOUA Grégoire conseiller aux forêts du MEFDD du Congo, Conseiller du Ministre en charge des forêts du Congo. Pour l'occasion, le Conseiller a rappelé quelques actions fortes engagées par le Ministère en charge des forêts au Congo en vue de la gestion durable des forêts, dont l'objectif est de mettre sous aménagement toutes les concessions forestières du Congo et qu'elles soient certifiées pour moitié, à l'horizon 2016. Le Conseiller a clôturé son propos en remerciant la COMIFAC pour les appuis multiformes et les interventions réalisées au Congo.
5. Ensuite, le Secrétaire exécutif adjoint (SEA) de la COMIFAC, dans son allocution d'ouverture, a souhaité la bienvenue aux différents participants, et poursuivi son propos en rappelant le contexte de création du PPECF, ainsi que l'objectif du Programme à savoir soutenir le développement de la certification forestière dans la sous-région avec pour objectif de répondre à une priorité de son plan de convergence (axe stratégique n° 5). Le SEA a par ailleurs rappelé quelques recommandations fortes de l'évaluation à mi-parcours de mai 2014, les enjeux de ce troisième CDO, et indiqué les raisons qui motivent une prolongation du Programme jusqu'à l'épuisement des fonds alloués, prévu à la fin de l'année 2016. Le SEA a terminé son propos en déclarant ouvert les travaux du 3^{ème} CDO du PPECF.

6. La vérification du quorum a été ensuite faite par le gestionnaire PPECF et a été jugée atteinte, puis des amendements ont été apportés à l'ordre du jour provisoire, qui a été par la suite validé.
7. Suivant l'ordre du jour adopté, la cellule de gestion a présenté, dans l'ordre : i) le niveau de réalisation du PTA 2014 à travers un bilan des interventions suivies pour la période de mai 2014 à janvier 2015 et leurs effets/résultats, ii) la mise en œuvre des recommandations des deux premiers CDO et celles de la mission d'évaluation à mi-parcours; et iii) le PTBA 2015-2016 dans une perspective de prolongation jusqu'en 2016.

8. Sur ces présentations, les participants ont fait les observations suivantes :

Sur la réalisation du PTA 2014

- i. peu de précisions dans le PowerPoint PTA 2014, sur le niveau de réalisation et la consommation budgétaire par activité en cours ;
- ii. peu d'explication dans le PowerPoint 2014, sur les raisons des activités non réalisées ;
- iii. la stagnation des superficies certifiées qui nécessite d'étendre la cible du Programme par la prise en compte des entreprises qui souhaitent évoluer vers la gestion durable, sur une trajectoire de certification qui passe par la légalité vérifiée tierce partie, sachant par ailleurs que des marchés FSC existent, mais ne sont pas satisfaits (Le bureau FSC de Brazzaville serait en capacité d'assurer un rôle d'interface entre acheteurs et producteurs de bois FSC du bassin du Congo);
- iv. étude marketing trop centrée sur la France, risque de ne pas refléter la disparité du marché européen, notamment le sud et le nord de l'Europe, sans oublier l'Asie ;
- v. la société civile, sous l'égide de la CEFDHAC, souhaite renforcer son rôle dans les activités de sensibilisation sur la gestion durable et la certification forestière, dans le processus FLEGT. Elle souhaite également que le Programme prenne entièrement en charge les frais de formation d'auditeurs pour renforcer les capacités des cadres d'Ongs nationales ;
- vi. l'absence d'interventions en RCA. Néanmoins, la récente mission du PPECF en RCA aboutira probablement à réaliser quelques interventions en 2015.

Sur le PTBA 2015-2016

- vii. la CEFDHAC souhaite se positionner sur des actions PPECF de communication, sensibilisation, telles que la promotion du PAFC et la vulgarisation de la certification.

9. Le comité a émis les recommandations suivantes :

Sur la réalisation du PTA 2014

- i. préciser dans le prochain PTBA 2015-2016, le niveau de réalisation et la consommation budgétaire par activité en cours ;
- ii. indiquer dans le prochain PTBA 2015-2016, les raisons des activités non réalisées ;
- iii. utiliser la typologie des certificats (légalité, gestion responsable, etc.), plutôt que des « marques » de certificats des organismes de certification (Bureau Veritas, Rain forest alliance, etc.) ;
- iv. élaborer une statistique des interventions par entreprise suivant une typologie en relation avec les principes de la certification ;
- v. l'appui à la radio Bisso na Bisso à la CIB doit faire l'objet d'un complément d'informations qui permettra la reprise de l'intervention;
- vi. continuer à prendre en compte certaines recommandations du 2^{ème} CDO qui jusqu'ici ont été partiellement suivies : exemple collaboration avec le CRESA.

Sur le PTBA 2015-2016

- vii. les remarques de forme feront l'objet de modifications du PTBA 2015/2016 qui sera adressée aux participants;

Composante 1

- viii. Ajouter une activité de plaidoyer de la société civile;
- ix. Appuyer, sous réserve d'une disponibilité budgétaire, l'Administration forestière du Congo à l'élaboration de directives vers le plan d'aménagement simplifié dans le Sud;
- x. appuyer, sous réserve d'une disponibilité budgétaire, les PME du Sud Congo à s'engager à la certification forestière, à travers des audits à blanc.

Composante 2

- xi. remplacer l'étude « sciage » par une étude sur l' «amélioration du rendement matière des usines », critère particulièrement noté par les audits ;
- xii. développer des synergies avec les programmes sous régionaux traitant de la question des PFNL;
- xiii. vérifier qu'il n'y ait pas de chevauchements entre les activités et entre les projets. Notamment rechercher des synergies entre les programmes d'appui de la coopération Allemande (GIZ Appui COMIFAC, ProPSFE) pour des thématiques conjointes;
- xiv. tester l'efficacité à travers une étude pilote, de l'utilisation de drones pour le suivi des forêts du bassin du Congo;

- xv. finaliser la préparation des TDR de l'étude sur l'impact de la certification forestière sur la biodiversité dans le bassin du Congo, pour compléter les résultats comparatifs de l'étude sociale du CIFOR ;
- xvi. sous réserve d'un complément d'informations, identifier des interventions en RCA pour les inscrire dans un PPECF II;
- xvii. appuyer l'Administration forestière du Congo pour l'élaboration de guide de gestion d'une série de développement communautaire;
- xviii. atténuer les raisons d'un contexte qui motivent les entreprises à rester attentistes vis-à-vis de la certification : effets positifs et négatifs du RBUE.

Composante 3

- xix. une requête sera adressée par la CEFDHAC à la cellule de gestion du Programme pour examen;
- xx. une réunion se tiendra entre la Cellule de gestion, le CIRAD et le bureau régional FSC pour valoriser des travaux menés par d'autres partenaires (essences de promotion) et valider certains résultats du PPECF, notamment les guides faune ;
- xxi. élargir le champ spatial de l'étude marketing, pour prendre en compte la variabilité des marchés en Europe et les consommateurs asiatiques;
- xxii. vérifier que l'étude coûts-bénéfices présentera un argumentaire synthétique, comme résultat attendu du prestataire;
- xxiii. veiller à une étroite collaboration entre la Cellule de gestion et les points focaux dans la l'identification, la mise en œuvre et le suivi des interventions au niveau des pays;
- xxiv. Appuyer l'Administration forestière du Congo à la sensibilisation sur le standard PEFC/PAFC.

10. Sous réserve des modifications de forme et des remarques précitées, le PTBA 2015-2016 est validé.

Fait à Pointe noire, le 20 février 2015